

COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

Procès-verbal du Conseil municipal du 10 janvier 2024

Membres présents : 13

Agnès THIBAUT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Patricia CORDIER, Thibault DAPREMONT, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE, Sébastien GAY, Bruno GROSSI, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL, Valérie de SARIAC.

Absents excusés :

Patricia IBANEZ – a donné son pouvoir à Agnès THIBAUT

Annie MANDION – a donné son pouvoir à Thibault DAPREMONT

Madame le Maire ouvre la séance à 19h et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

Ordre du jour :

COMMUNE

- Approbation du compte-rendu du 11 décembre 2023
- Echange sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en présence d'Alain DELARBRE
- Travaux route de Neung : demande de subvention auprès de l'Etat
- Point sur les travaux de l'église

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

COMMUNE

Compte-rendu du conseil municipal du 11 décembre 2023 : approbation à l'unanimité

Echange sur le PLUI en présence d'Alain DELARBRE, référent urbanisme pour la CCSE et ancien membre du comité de pilotage du SCot (Schéma de Cohérence Territorial). Cette nouvelle phase de travail est destinée à préparer une réunion avec le bureau d'études et la DDT (Direction Départementale des Territoires). Le conseil s'accorde sur une extension de 3 lots et exclut l'hypothèse d'un lotissement. La cartographie sera mise à jour par le cabinet d'urbanisme de la CCSE et, accompagnée du règlement d'urbanisme en cours d'élaboration (la philosophie du projet étant d'envisager le maximum de possibilités), sera transmise au conseil municipal, puis à la CCSE. D'autres étapes comme la consultation des PPA (Partenaires Publics Associés) devraient conduire à l'arrêt du PLUI en fin d'année....

Précisions : a priori pas de construction possible sur les hameaux car pas de continuité avec l'enveloppe urbaine ; une enquête aura lieu ultérieurement sur l'habitat dispersé.

Loi APER (Accélération de la Production d'Energies Renouvelables) du 10 mars 2023 : à charge pour les collectivités territoriales d'identifier des zones d'accélération (surnommées ZAE nR) pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables et de leurs ouvrages connexes. La commune de Marcilly est interpellée au même titre que les autres.....

Travaux route de Neung :

Une réunion publique destinée aux riverains a été organisée le 20 décembre 2023 avec le maître d'œuvre : la projection des plans sur grand écran a facilité les échanges.

2 modifications ont été apportées :

- rapprochement du plateau prévu, du croisement avec la rue du tramway (passage piétons inclus)
- création d'un trottoir à la demande de 2 riverains dont les habitations donnent directement sur la route, de manière à assurer une plus grande sécurité dans les manœuvres de sortie de voitures.

L'estimation des travaux s'élève à 180 646 € HT : entre la subvention de l'Etat qui pourrait se monter à 35 % de la somme, la participation du conseil départemental au titre des voies douces (70 000 €) et

les amendes de police, resteraient à charge de la commune les 20 % obligatoires, soit 36 129.20 €.
Le conseil approuve le projet à l'unanimité et la demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Concernant le carrefour de la route de Selles Saint Denis et de la route de Salbris, le conseil départemental ayant éventuellement prévu des travaux de voirie l'an prochain, il est apparu opportun d'en différer le réaménagement pour le réaliser en partenariat à ce moment-là.

Point sur les travaux de l'église :

les travaux de la 1^{ère} tranche ont été réceptionnés ; pour ponctuer cette 1^{ère} étape réussie, le Père Marc y célébrera une messe le vendredi 23 février 2024 à 19h.

Le calendrier prévisionnel de la 2^{ème} tranche indique, entre la préparation du dossier de permis de construire, le lancement des appels d'offres, le début des travaux en septembre 2024.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Lavoir en péril** : élément du patrimoine de Marcilly, le lavoir avait déjà fait l'objet d'une restauration il y a quelques années. Sous l'effet des intempéries se sont produits de graves dégâts de nature à provoquer un prochain effondrement. Mesures conservatoires prises, des chiffrages ont été demandés :
réfection à l'identique : coût entre 65 000 et 68 000 €

réfection minima (poteaux sans mur arrière, ouvert à tout vent) : coût entre 28 000 et 31 000 €

réfection mur arrière et bardages : coût entre 34 000 et 37 000 €.

Après discussion, avec le souci de préserver une aire de pique-nique abritée, le conseil se prononce pour la réfection à l'identique, à l'unanimité, sur subvention de l'Etat et fonds de concours.

Une réflexion devra être menée sur les accès et l'environnement.

- **Les amis du bricolage** : cet atelier démarré en septembre dernier fonctionne bien. Sa poursuite en 2024 est soutenue par la mairie qui mettra à disposition le local du four à pain.
- **Feu d'artifice** : prévu cette année le 13 juillet, il ne pourra avoir lieu, faute d'artificiers réquisitionnés en région parisienne en raison des Jeux Olympiques. Une solution alternative est recherchée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

La secrétaire de séance

Le Maire